

Informations de la délégation syndicale

novembre 2017

Chères et chers collègues,

La délégation syndicale, interpellée par les collègues, est intervenue auprès de la direction pour faire part de différents problèmes qui nous sont remontés. Voici quelques actions en cours.

Audition de la délégation par le Conseil d'Administration des EPI

La pause... Quel stress !

Rappel : Les syndicats SIT et SSP, interpellés par les membres du personnel des équipes de La Combe, ont organisé une réunion syndicale le 18 mai 2017. Lors de cette séance, les constats ont été effarants : manque d'effectifs, démotivations, messages pas ou peu clairs des hiérarchies, injonctions stériles, menaces, etc.

Face à une telle situation de détresse, dans un contexte d'inquiétude avec des situations de violences graves envers une collaboratrice dans la même année, un courrier est envoyé le 2 juin à la direction générale demandant une réunion extraordinaire pour traiter des points abordés, soit la question de l'imposition d'une pause non payée, la question des sous-effectifs et la mobilité professionnelle.

Cette séance a eu lieu courant juillet 2017. Il a été convenu que Monsieur Delgrande ferait le tour des équipes socio-éducatives pour constater les réalités du terrain.

Lors de la réunion intersyndicale du mois de septembre 2017, de nombreux collègues ont participé pour faire part des dysfonctionnements existants : soit ceux-ci préexistaient et étaient aggravés par l'imposition

de pauses non payées, soit l'imposition de la pause non payée les générerait.

Une nouvelle réunion a été demandée par le personnel des équipes de La Combe.

Nous avons donc repris cette question en séance avec la direction générale des EPI en transmettant une pétition ayant circulé auprès du personnel de La Combe et en demandant le gel du processus d'implantation de la pause non payée afin de pouvoir recueillir les difficultés et les possibilités auprès des équipes des différents sites concernés et de pouvoir être consultés dans l'établissement d'une planification et de l'organisation du temps de travail qui ne mette pas à mal les prestations délivrées ni les conditions de travail. La direction générale a refusé notre demande de gel du processus en expliquant qu'elle tiendrait compte des éléments que nous avons rapporté mais qu'en aucun cas il n'y aurait un gel.

La position de la direction générale a été présentée en Assemblée Générale du personnel des EPI du 28 septembre 2017. Cette Assemblée a décidé de transmettre sa résolution au Conseil d'Administration des EPI et de demander une audition.

La réponse du Conseil d'Administration : Notre interpellation « ne restera pas lettre morte ! » Les inquiétudes du personnel quant à la qualité des prestations et à la sécurité des usagers-ères semblent avoir été entendues mais nous ne nous contenterons pas de belles paroles ! **Continuez à noter des exemples de votre quotidien et à nous les transmettre !**

Rappel de la règle des pauses : La loi sur le travail (LTr) prévoit des pauses obligatoires (hors temps de travail) et un enregistrement du temps de travail. Dans le secteur socio-éducatif, la LTr s'applique peu (nombreuses exceptions et dérogations possibles vu les particularités). Il faut donc convenir d'adapter la LTr, tenant compte du travail en continu et notamment que le personnel reste sur le lieu de travail et/ou ne peut pas le quitter. Certes prévoir les pauses est important pour le personnel (une demie heure dès qu'on dépasse un horaire journalier de 5h ; une heure dès qu'on dépasse 9 heures). Toutefois il y a des limites à ces pauses. Qui va prendre sa pause durant la nuit pour s'occuper de ses affaires privées ou manger dehors ? Qui va nous remplacer durant la pause la journée ou à midi alors qu'il est nécessaire d'être disponible et que la présence des autres collègues s'avère insuffisante. Devoir rester disponible est considéré comme du travail et du piquet sur le lieu de travail. Ce n'est légalement pas une pause. Imposer des coupures et pauses sans remplacements signifie réduire les prestations, faire prendre des risques aux collègues ou aux usagers-ères, ne pas répondre à la qualité de l'encadrement attendue envers les résident-e-s.

Penser à des horaires coupés sans concertation et moyens supplémentaires est inacceptable. On ne va pas organiser la vie des résidents selon les pauses imposées. Merci de continuer à nous faire remonter les difficultés rencontrées à ce sujet !

Quelques dossiers « chauds » :

SCORE: prétexte à une nouvelle loi sur les Traitement Le projet de loi (PL) du Conseil d'Etat est très dangereux. C'est le pas pour mettre fin à la transparence salariale. Le système est opaque, inéquitable et arbitraire. Les salaires ne seront plus dans la loi et un règlement sera édicté par le Conseil d'Etat sans contrôle démocratique.

Le PL signifie pour un même métier-référence (fonction) le personnel pourrait être rémunéré selon différents niveaux, sans critères et voies de recours connus et négociés. Le PL pousse loin la délégation de compétence aux directions et CA pour fixer les salaires et pourrait permettre de sortir le personnel des EPI des mécanismes salariaux de l'Etat.

Mobilisons-nous !

CPEG Alors que la caisse de prévoyance à un fonctionnement extraordinaire et avec un taux de capitalisation à la hausse, on tente de nous faire croire qu'un sauvetage est nécessaire en passant par les coupes de prestations sur les futures retraites. Le Cartel Intersyndical a lancé une

L'Assemblée Générale de la Fonction Publique et du secteur subventionné a tranché : Grève le 4 décembre 2017 !

Dès 15h00 (organisez-vous pour participer en nombre). **16h Assemblée au Palladium** (rue du stand). **18h départ Manifestation du Palladium.**

Pour la délégation : secteur socio-éducatif : Anicia Botteron, Caroline Mezza, Daniel Schweizer, Jacqueline Pellizzer, Marc Torchia, Guy Valence. Secteur socio-professionnel : John Chappuis, Rita Rizzello, Roland BARBALARGA. Filipa Chinarro (secrétaire syndicale.SSP), Françoise Weber (secrétaire syndicale SIT) consultez les sites des syndicats et Cartel

initiative qui offre une solution alternative durable et solide aux problématiques soulevées par le Conseil d'Etat mais celui-ci préfère s'attaquer, une nouvelle fois, aux conditions de travail et de salaire de ses employé-e-s.

Mobilisons-nous !

Projet de Budget 2018 Contrairement à ce que notre gouvernement voudrait nous faire croire, la politique des coupes dans les subventions du secteur social continue. Aux EPI, pour toute chose égale par ailleurs, les coupes de -1 % perdurent. On ne peut pas continuer à demander au personnel de faire plus et mieux avec toujours moins ! A force de tirer sur la corde, les chiffres d'absences du personnel au EPI ont presque doublé entre 2016 et 2017 ! Les collègues sont épuisés, mis sous pression et brisés avec la perte du sens de leur travail. De plus le 6 décembre le Conseil d'Etat annoncera les mesures supplémentaires d'économies structurelles...

Mobilisons-nous immédiatement!